

Rungis, le 10 février 2025

Relevé de décision de la CPPNI Logistique du jeudi 6 février 2025 :

2 points à l'ordre du jour :

- NAO
- Questions diverses

1. NAO

Lors de cette première réunion de négociation, l'ensemble des organisations patronales a proposé une revalorisation linéaire des taux conventionnels de 2,5%,

La délégation a immédiatement réagi en jugeant ce mandat insuffisant, en particulier après une année blanche. Elle demande une révision du mandat et réitère les revendications de la CFDT, notamment : l'instauration d'un 13^{ème} mois conventionnel, la mise en place d'une prévoyance, une augmentation de la prime de départ à la retraite et l'extension des paliers d'ancienneté jusqu'à 30 ans.

Les organisations patronales refusent catégoriquement l'instauration d'un 13^{ème} mois conventionnel. Cependant, elles vont consulter leurs mandants afin de revenir avec une proposition améliorée, ainsi que des réponses aux autres demandes formulées par la CFDT. Ces points seront abordés lors de la prochaine CPPNI prévue le 26 mars 2025 à 14h30.

2. Questions diverses

Absence de questions diverses.

PERSONNES À CONTACTER

Patrick **BLAISE**
Secrétaire Général
06 82 09 02 97

Olivier **ETHEVE**
Secrétaire Général Adjoint
06 73 59 09 89

Mustapha **ZOUFIR**
06 84 70 27 35